



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

## **REUNION EVS/RSI du 12 mai 2009**

Lors de cette dernière réunion de travail 3 grilles indemnitaires ont été présentées aux syndicats signataires du protocole.

Ces 3 grilles correspondent à la transposition des grilles initiales complétées par les mesures protocolaires et par la création des nouveaux services (DSAC, STAC...).

Les trois grilles sont les suivantes :

RSI : applicable aux IEEAC, aux TSEEAC et aux IESSA qui sont sur des fonctions d'encadrement ou d'expertise (les IESSA et les TSEEAC ont le choix entre la grille EVS ou la grille RSI, les IEEAC ne peuvent choisir et relèvent du RSI).

EVS : applicable aux IESSA et TSEEAC. Cette grille regroupe l'intégralité des fonctions tenues par les IESSA et les TSEEAC.

EVS spécifique ICNA : applicable aux ICNA. Cette grille regroupe l'intégralité des fonctions tenues par les ICNA. Certaines fonctions encore tenues par des ICNA, mais qu'ils n'ont pas vocation à exercer disparaîtront de la grille lorsqu'il n'y aura plus d'ICNA sur ces fonctions.

**Pour FO, cette transposition à minima ne reflète pas l'esprit des débats protocolaires et nous déplorons que l'administration ait refusé de lancer une véritable réflexion sur l'amélioration de l'ensemble des régimes indemnitaires.**

L'administration a souvent évoqué la volonté du Budget et de la Fonction Publique de voir disparaître les régimes indemnitaires (RSI, EVS, et autres) de la DGAC pour les remplacer par des dispositifs moins favorables.... En effet les dispositifs actuels ont des processus de revalorisation (sur l'inflation et sur le trafic) avec un effet cliquet qui empêche de redescendre si l'inflation devient négative ou si le trafic baisse (ce qui est le cas actuellement).

FO dénonce cette orientation et demande qu'un processus de revalorisation soit prévu dans le futur régime indemnitaire pour garantir le pouvoir d'achat des personnels.

**Lors des futures négociations protocolaires FO s'attachera à défendre un mécanisme indemnitaire simplifié (réduction du nombre de niveaux) au profit de tous les personnels et valorisant l'ensemble des fonctions exercées.**